



Braderie 2026 de Noyal Chatillon sur Seiche

La braderie annuelle de Noyal Châtillon, organisée par le Comité des Fêtes de Noyal Châtillon sur Seiche, se tiendra cette année le **dimanche 6 Septembre 2026** au même endroit que les années précédentes : Zone des Loisirs des Monts Gaultier, juste derrière l'Espace Jeune (Rue Xavier Grall).

Des parkings pour les exposants seront, comme tous les ans, mis à disposition de ces derniers, juste derrière l'espace "Braderie".

L'entrée des exposants sera autorisée à partir de **6h00** jusqu'à **8h30**, heure à laquelle aucun véhicule ne sera autorisé sur l'espace de la braderie.

L'ouverture de la braderie aux visiteurs se fera à **9h00**, jusqu'à **17h30**. Cette entrée est gratuite.

Restauration et buvette seront à disposition des exposants, comme des visiteurs.

A partir de **17h30** les exposants seront autorisés à rentrer sur l'espace braderie avec leurs véhicules.

Des containers sont à disposition des exposants et des visiteurs. Le Comité des Fêtes de Noyal Châtillon demande expressément à tous de bien vouloir utiliser les containers pour leurs déchets.

Les exposants s'engagent à laisser leurs emplacements propres et à remporter leurs objets invendus.

Les exposants trouveront le bulletin d'inscription ci-joint, ou bien sur : <https://www.videgreniers-noyalchatillon.fr/>

Les inscriptions s'effectuent de **début Juillet jusqu'au 31 Août 2026** :

- **Soit par courrier** avec le bon d'inscription dûment complété et signé, votre règlement et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour du bon d'entrée à : Comité des Fêtes de Noyal Chatillon - 7 Allée des Bouvreuils - 35230 Noyal Chatillon sur Seiche. (**Toute inscription sans la totalité des documents ne pourra être prise en compte**).

- **Soit lors des permanences** à la salle Louis Texier , les vendredi 26 Juin, 3, 10, 24 Juillet, 21 et 28 Août de 16h à 19h. (**Justificatif d'identité obligatoire**)

Aucun remboursement ne pourra être effectué, y compris en cas d'annulation liée à la météorologie.

Braderie Noyal Chatillon S/s 2026 : Dimanche 6 Septembre 2026 à la Zone de loisirs des Monts Gaultier
Emplacements numérotés : 6€ les 3 m x 3 m de profondeur.

Exemplaire destiné au Comité des Fêtes
(A remplir par le demandeur)

Ouverture des Inscriptions 26 Juin - Clôture des inscriptions par la poste le 31 Août.

Renseignements à partir de début Juillet au 06.14.76.32.54 de 9h à 12h et de 14h à 20h

Bon d'inscription (partie droite de ce document) à retourner à partir de début Juillet à Comité des Fêtes de Noyal Chatillon sur Seiche – 7 Allée des Bouvreuils 35230 NOYAL CHATILLON sur SEICHE, avec une enveloppe timbrée à votre adresse (pour le retour du coupon), accompagnée de votre règlement libellé au nom du Comité des Fêtes.

Partie gauche (Règlement) à lire et à conserver sur vous.

Toute inscription non complète (Inscription + chèque + enveloppe timbrée) ne pourra pas être prise en compte

REGLEMENT DE LA BRADERIE 2026

Aucun remboursement ne pourra être effectué, y compris en cas d'annulation due à la météo.

Les bradeurs s'installent le dimanche matin à partir de **6h00** jusqu'à **8h30**. A **9h00** tous **les véhicules des bradeurs** devront avoir **quitté l'espace braderie**. Parking gratuit pour les bradeurs.

Les visiteurs peuvent accéder à la braderie à partir de **9h00** jusqu'à **17h30**. A partir de **18h00** l'entrée des véhicules des bradeurs sera autorisée.

Les Comité des Fêtes n'est pas responsable des vols à l'intérieur des véhicules stationnés sur les parkings mis à disposition par les organisateurs. La circulation des véhicules est interdite sur le terrain de la braderie aux heures spécifiées ci-dessus et par l'arrêté municipal. Le stationnement sur les parkings mis à disposition est sous l'entière responsabilité des propriétaires des véhicules.

En cas de marchandises volées ou contrefaites proposées à la vente par les bradeurs ou en cas d'accident sur les manèges présents sur le site, la responsabilité des organisateurs ne peut être engagée.

Les conditions : La braderie est réservée aux particuliers (sauf aux professionnels des métiers de bouche ou de loisirs acceptés par les organisateurs et autorisés par la mairie à occuper le domaine public. Les personnes ne respectant pas ces critères pourront être verbalisés par la police municipale.

Réservé au Comité des Fêtes
Emplacements N° :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Nombre d'emplacement(s) X 6€ soit€
à régler exclusivement par chèque

Nombre maximum de véhicules : (**1 véhicule maximum par emplacement, remorque non comptée**).

Déclaration sur l'honneur :

- Je déclare ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels (article L320-2 du code de commerce).
- Je déclare ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article L321-9 du code pénal).
- Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement de la Braderie qui m'a été remis.
- Je m'engage à laisser mon emplacement propre, et à remporter mes objets invendus à l'issue de la Braderie.

Date et signature du demandeur :



**Laisser votre emplacement propre à la fin de la braderie.
Obligation de remporter vos objets invendus.**



Le Président du Comité des Fêtes.